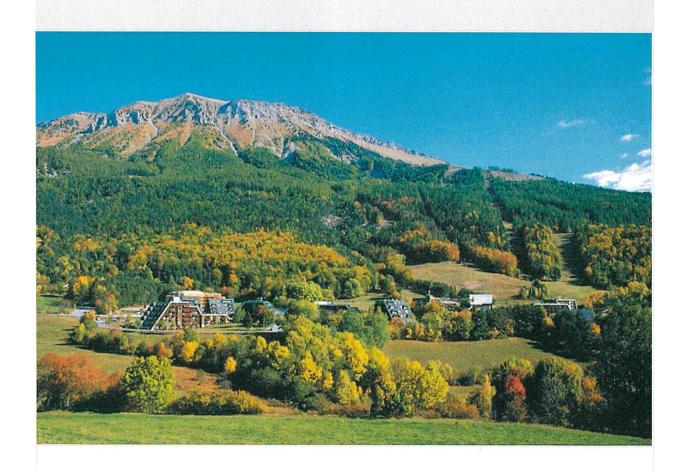
### DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

COMMUNE MONTCLAR (04140)

# ENQUETE PUBLIQUE REVISION DU PLU



PIECE A: NOTE INTRODUCTIVE





# **SOMMAIRE**

1.	L'objet de l'enquête publique3
	le contenu du dossier de PLU soumis à enquête publique4
3.	La procédure de revision du plan local d'urbanisme5

#### L'OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique porte sur la révision du plan local d'urbanisme.

Le plan local d'urbanisme de la commune de Montclar a été approuvé le 6 août 2012 après plusieurs années d'élaboration. Néanmoins ce document n'est pas conforme aux dispositions des lois montagne de 1985, engagement national pour l'environnement de 2012 et à la loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové de 2014.

Afin d'intégrer rapidement certaines de ces dispositions, trois modifications simplifiées du PLU ont été réalisées et approuvées en 2015.

Compte tenu de l'évolution du contexte législatif et des objectifs poursuivis par la nouvelle municipalité, notamment de limitation des dépenses publiques, la commune de Montclar a décidé par délibération du 7 août 2014 de réviser son plan local d'urbanisme. Les objectifs poursuivis par cette révision sont :

- d'intégrer les évolutions réglementaires récentes (loi ENE et loi ALUR) ;
- de mettre en compatibilité le PLU avec le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) en cours de finalisation ;
- de définir un véritable projet d'aménagement pour la décennie à venir ayant comme objectifs principaux de :
  - o dynamiser l'activité économique locale et notamment l'attractivité touristique ;
  - o maintenir un développement démographique raisonné au regard des capacités financières communales et des infrastructures ;
  - o préserver les caractéristiques paysagères et architecturales de la commune, qui en font un cadre de vie privilégiée;
  - o préserver l'environnement;
  - o préserver les terres agricoles.

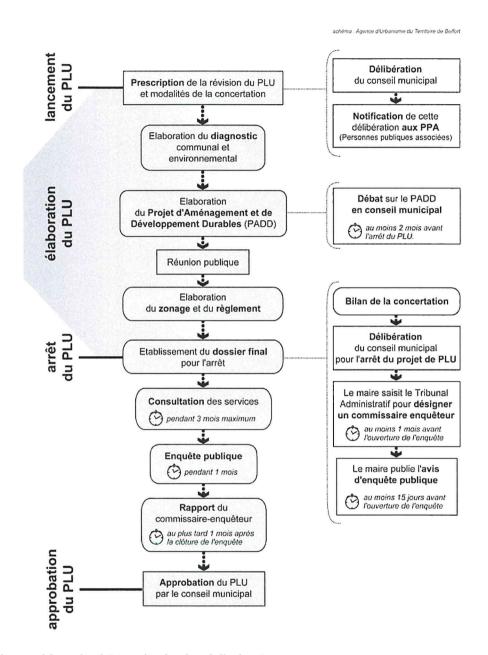




## 2. LE CONTENU DU DOSSIER DE PLU SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE

Les dossiers du projet de PLU arrêté et de zonage d'assainissement présentés à l'enquête publique, comprennent les pièces suivantes :

- PIECE A: LA PRESENTE NOTE INTRODUCTIVE
- PIECE B : LES PIECES ADMINISTRATIVES
- PIECE C : LE DOSSIER DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
- PIECE D: LA MENTION DES TEXTES REGISSANT L'ENQUETE PUBLIQUE
- PIECE E: LES AVIS EMIS PAR LES AUTORITES SPECIFIQUES
- PIECE F : REGISTRE D'ENQUETE



Étapes de la procédure de révision du plan local d'urbanisme

Sources: http://www.ville-belfort.fr/919-fr.html

